

Paris le 21 juin 2009

Mesdames, messieurs,
le président de la CNHS,
les présidents de CRHS
les présidents de Club,
les arbitres,
les responsables fédéraux,
tous les joueurs,

Au vu de différents bruits de couloir, mails indirects et autres remarques ET une remontée directe vers moi (je la remercie), je tiens à vous faire ce petit mémo sur l'examen d'arbitre national AN2.

Je vais essayer de vous décrire les idées et principes de fonctionnement du CNA, dans lesquelles je pense que les personnes concernées trouveront les réponses à leurs questions. Je laisse la polémique aux autres.

Remarques sur l'examen :

- 1) L'examen d'AN2, tel qu'il est, fonctionne ainsi depuis une vingtaine d'année, et dans la forme exacte actuelle depuis 10 ans. A hauteur de 2 à 4 examens par an, ça nous laisse aujourd'hui un retour sur expérience fort important. Je peux donc vous assurer personnellement que cet examen est globalement équilibré et fort accessible **par tous a condition de s'en donner les moyens**. Nous avons souvent des résultats supérieurs à 15, et la meilleure note dans les deux épreuves doit être aux alentours de 19/20.
- 2) C'est un examen qui se déroule sur un WE, **ce n'est pas un contrôle continu** sur l'année (ou plus dans certains cas), ni une formalité administrative, les examinateurs fonctionnent donc dans cet esprit. Il faut donc réussir les épreuves ce WE là, pas avant ou après. C'est le principe normal de tous les examens de notre fédération.
- 3) Cet examen est constitué : d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique.
- 4) Que les choses soient claires, l'épreuve théorique DOIT être réussie, si le candidat ne connaît pas ses règles le jour de l'examen je vous laisse imaginer après. Avec du recul je peux vous dire que toute personne ayant moins de 12/20 est une personne qui ne connaît pas suffisamment ses règles ce jour là où qui ne les a pas du tout comprises (choses très rare). Je tiens à préciser que certaines personnes pour qui l'écriture était un vrai obstacle se sont présentées et on été reçues à l'examen. De plus la notation se fait avec un barème simple ne prêtant pas à risques d'erreurs. Nous avons fait de nombreuses doubles corrections et les écarts de notes n'ont jamais dépassé le point (plus souvent le demi point). Pratiquement toujours les candidats ayant eu moins que 12 à la théorie nous ont avoué après ne pas avoir travaillé correctement leur règles.
- 5) Concernant l'épreuve pratique, nous avons l'habitude d'avoir plus de souplesse dans notre notation en prenant en compte le fait que les candidats ont peu ou pas d'expérience et qu'ils progresseront avec le temps. Mais à la condition que les candidats connaissent leurs règles et obtiennent donc une note supérieur à douze à l'écrit. De plus c'est un examen, pas une formation, si l'occasion se présente de donner des conseils de progression aux candidats pendant le WE nous le faisons, mais ce n'est pas souvent possible au vu du rythme du WE.
- 6) Si un candidat obtient une bonne note à la pratique (supérieure à douze) alors que sa note théorique est un peu trop juste, nous procédons dans ce cas à une épreuve théorique par oral pour essayer d'identifier si le problème vient d'une incompatibilité du candidat avec l'épreuve écrite.
- 7) L'examen ne forme pas à des arbitres « au niveau » pour la D1, mais nous espérons qu'après l'examen ils pourront arbitrer sur l'épreuve en cours (normalement D4 ou juniors). C'est l'expérience future qui leur permettra d'atteindre le niveau nécessaire pour les divisions supérieures.
- 8) Nous avons mis en place des formations et nous les étoffons et essayons de les adapter au fil du temps. C'est pour cela par exemple que nous avons éliminés les stages pratiques sur certains type de stage France, l'organisation n'étant pas profitable aux candidats. Nous avons créées des supports pédagogiques plus ludiques (présentation sur vidéo projecteur, vidéo, atelier d'exercice) afin de rendre les formations plus accessibles pour les personnes n'ayant pas l'habitude de ce genre de séance. Celles-ci peuvent peut être encore s'améliorer mais je tiens à rappeler qu'elles ne dispensent pas le candidat à bosser ces règles après et les réviser avant l'examen.
- 9) Les formations théoriques et pratiques sont à nos yeux des étapes indispensables , mais non suffisante , il va de soit que pour bien réussir l'examen d'AN2 il faut un minimum de motivation pour l'arbitrage (ne pas confondre avec une politique d'encadrement de club).

Remarques plus générales :

- 1) Le CNA (et donc l'ensemble des formateurs et examinateurs) est une structure assez stable. L'équipe actuelle relancée il y a dix ans garde en son sein des membres nous apportant plus de 20 ans de fonctionnement dans l'arbitrage et les fonctionnements de nos examens et formations. Autour de cela nous avons de nouveaux membres qui nous rejoignent et je crois tout en préservant la même approche. Au risque de décevoir certains en manque de sensationnel, on peut dire que nous formons une équipe de bons copains et qu'il n'y a aucun problème.
- 2) Nous œuvrons pour que notre sport se développe, si cela passe par la promotion et le développement cela DOIT également s'accompagner d'une mise en place de structure d'encadrement nous rendant crédible pour notre fédération mais aussi pour les différentes collectivités, ministères, piscines, et mêmes pour les parents des nombreux jeunes qui nous rejoignent. Donc il n'y a pas de quota de reçu à l'examen, le fait de se présenter ne donne pas le diplôme, les critères extra arbitrage ne rentrent pas en compte dans nos jugements,
- 3) Nous sommes des bénévoles comme vous, nous avons donc certainement tous nos qualités et nos défauts en particulier dans la communication, notre façon de parler, mais cela ne change pas le fond du problème et comme dans toute association, tout le monde apporte sa contribution avec son caractère.
- 4) Comme j'ai encore entendu la rengaine habituelle de l'examen « made in IDF », je tiens à préciser que sur 13 membres présents au dernier CNA, 8 sont de province.
- 5) Remboursement : Les règles de la CNHS en terme de remboursement sont : Les candidats **reçus** à l'examen sont remboursés de leurs frais pour l'examen.

J'espère avoir éclairci les questions que certains se posent actuellement, et que par la même occasion cela permettra aux prochains candidats de bien comprendre le principe de cet examen et de mieux s'y préparer.

Cordialement

Jean GATIGNOL
Coordinateur du CNA
gatignolj@ras.fr